

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE PLAINE D'ARGENSON POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR UN ITINÉRAIRE CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE PLAINE D'ARGENSON POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR UN ITINÉRAIRE CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.1231-1-1 du Code des transports, « sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité est compétente pour : [...] 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5, VI relatif au fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 10 février 2020 adoptant le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 10 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 27 mars 2023 approuvant le Schéma directeur cyclable des infrastructures du quotidien ;

Vu la délibération du 30 septembre 2024 modifiant les modalités d'action du Schéma directeur des infrastructures cyclables du quotidien ;

Vu la délibération du 25 septembre 2025 de la Commune de la Plaine d'Argenson approuvant le plan de financement de l'itinéraire cyclable ;

Par délibération du 27 mars 2023, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a souhaité renforcer sa politique de mobilité en adoptant son Schéma directeur des infrastructures cyclables. L'ambition de la collectivité pour le développement du vélo comme mode de déplacement au quotidien est ainsi affirmée. Le document vise la résorption de 190 km de discontinuités cyclables et l'ouverture, à terme, de 450 km d'itinéraires sécurisés.

La CAN est lauréate de l'appel à programme « territoires cyclables » et bénéficie à ce titre d'un soutien de l'Etat à hauteur de 9 millions d'euros pour la mise en œuvre de la première phase de son Schéma cyclable sur la période 2024-2029.

La commune de Plaine d’Argenson a réalisé en 2024 une première partie de l’itinéraire permettant de relier le bourg de Prissé-la-Charrière à l’école. Elle souhaite désormais finaliser cette liaison par la sécurisation de la portion de route départementale située à l’entrée du bourg, dans la continuité directe des premiers aménagements réalisés. Ces réalisations s’inscrivent sur l’itinéraire communautaire reliant Plaine d’Argenson à Beauvoir-sur-Niort.

Le présent projet d’aménagement vise la création d’un plateau surélevé et d’un cheminement piéton accessible ainsi que la mise en place d’une signalétique horizontale spécifique aux cycles. Il comprend également l’abaissement de la vitesse à 30 km/h sur la portion de route départementale ciblée.

Conformément au règlement d’intervention du Schéma cyclable communautaire, s’agissant d’aménagements situés sur voirie ou chemins communaux existants, les aménagements seront réalisés sous maîtrise d’ouvrage communale et peuvent bénéficier d’une participation de la CAN fixée à 50% du reste à charge sur le montant TTC, la commune étant en charge de la récupération du FCTVA de l’ensemble des factures acquittées. Seuls les coûts relatifs à la création du plateau surélevé et la mise en place de la signalétique verticale et horizontale spécifique aux cycles et à la zone 30 sont éligibles. Les coûts liés à la création du cheminement piéton ne sont pas subventionnables.

La commune assure toutes les tâches liées aux études, à la réalisation des travaux et à leur réception en tant que maître d’ouvrage unique. Le chantier est placé sous sa responsabilité. Elle assurera également la mission de contrôle externe auprès du CEREMA, rendue obligatoire dans le cadre du contexte particulier de l’appel à programme « territoires cyclables » dont la CAN est lauréate. Les frais de réalisation de cette étude seront intégrés dans le coût global d’opération et répondront aux mêmes règles de participation.

Cet itinéraire est compris dans la programmation 2024-2029 et peut donc bénéficier, à ce titre, d’un soutien financier de l’Etat à hauteur de 50% du coût HT d’opération.

Le plan de financement global de l’opération est le suivant :

Prestations	Coût	Financier	Montant
Coût travaux éligible	28 485 €	Etat	14 670 €
Contrôle externe	855 €	CD79	6 040 €
		CAN	7 249 €
		Commune	7 249 €
TOTAL HT	29 340 €		
TVA	5 868 €		
TOTAL TTC	35 208 €	TOTAL TTC	35 208 €

Le Conseil d’Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement ;
- Approuve la convention de participation financière entre la CAN et la commune de Plaine d’Argenson jointe en annexe ;

- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer la convention de participation financière.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Alain LECOINTE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué